

ÇA SUFFIT !

- Lundi de Pentecôte : grève le 28 mai.
- Respect des salariés : grève le 31 mai.

Le 31 mai :

Pour le respect de la dignité de chaque salarié

« Rien à moyen terme » semble être le fil rouge de la **logique économique de notre entreprise**, dans laquelle le **capital domine le travail** et le **gain réalisé vaut reconnaissance de succès**.

L'obsession de la rationalisation pousse à la concentration à outrance de services et d'activités faisant fi des petits sites. Bientôt, France Télécom n'existera que dans les grandes villes, les hypermarchés et les centres commerciaux.

Ces mesures modifient la structure de notre travail avec une augmentation des emplois précaires et une évolution des compétences recherchées. **Elles imposent mobilité et flexibilité.**

Pour la grande majorité des salariés, cela est vécu comme des contraintes supplémentaires en terme de déplacements, de gestion du temps. Elles sont parfois incompatibles avec leur vie familiale, la poursuite d'activités associatives ou culturelles, l'entretien de relations durables.

Et pourtant, ces contraintes étaient plus ou moins comprises par les salariés...

...Mais, depuis le début de l'année, rien ne va plus...

Au delà des contraintes, **les responsables de France Télécom ne « prennent plus de gants » envers leurs salariés** : cadres supérieurs, cadres et non cadres. Les nombreuses remontées de terrain de nos délégués syndicaux font état de pressions inadmissibles, d'atteintes à la dignité, de non respect de règles élémentaires.

France Télécom force ses salariés à quitter l'entreprise par des moyens fallacieux.

La CFTC ne l'accepte pas et appelle à la grève pour que France Télécom considère ses salariés en intégrant le mot « humanité » dans son vocabulaire !

CFTC

vous défendre comme Personne

Lundi de Pentecôte

Afin d'éviter toute équivoque que France Télécom pourrait utiliser, la CFTC reste persuadée que la mesure mise en place par le Gouvernement en 2005 (obligeant les salariés à travailler sans être payés et autorisant l'Etat à ponctionner 0,3% de la masse salariale pour une caisse dite « de solidarité ») ne répond en rien aux problèmes du vieillissement de la population et de l'intégration des personnes handicapées.

● Les objections de la CFTC en 4 points :

- ↪ **Un principe éthique inacceptable :**
En fondant cette mesure sur l'obligation plutôt que sur le volontariat, on touche à un principe essentiel selon lequel « tout travail mérite salaire ».
- ↪ **La cohésion sociale mise à mal :**
La suppression de ce repère connu qu'est ce lundi cause un préjudice considérable à la cohésion sociale de notre pays.
- ↪ **Une remise en cause déguisée du temps de travail :**
Le temps de travail annuel passe de 1600 à 1607 heures.
- ↪ **Une mesure fiscalement injuste :**
Faire peser ce prélèvement obligatoire sur les seuls salariés brise le principe de l'égalité devant l'impôt. Pourquoi tout le secteur non salarié, les professions libérales, les artisans, les parlementaires, les agriculteurs sont-ils exonérés de « solidarité » ?

● France Télécom ne veut pas négocier un accord

Dans le cadre de la loi, France Télécom avait la possibilité de mettre en place un accord permettant une certaine souplesse (fractionnement des 7 heures, par minutes durant l'année...).

La CFTC a rencontré la DRH sur ce sujet : France Télécom reste ferme et fixe la journée au Lundi de Pentecôte.

● L'action CFTC : la grève

La grève appelle à la résistance civique en couvrant les salariés par un mot d'ordre national de grève pour le lundi 28 mai 2007. **Cette grève est licite !**

La CFTC appelle chaque salarié à ne pas renoncer à ses engagements le jour même : rencontres sportives ou randonnées, rendez-vous culturels, fêtes de famille, bénévolat...